

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 octobre 2023

Date d'affichage

20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI,.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Angèle MANFREDI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Ange PIERI, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, André ROCCHI à Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, François TIBERI à Jean Marc PINELLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Stella MORACCHINI.

Délibération n° 6323 Objet : Autorisation de signature de la convention de raccordement électrique au transformateur du collège du Fium'Orbu du compteur de chantier relatif à l'opération de construction de l'Ecole des arts.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire :

Dans le cadre de l'opération de construction de l'Ecole des arts, porté par la CC Fium'Orbu Castellu (CCFC) sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu, les travaux ont pu débuter en avril dernier.

Ce projet a pour objectif le maillage culturel du territoire et vient s'implanter à proximité de la cité scolaire dans le but de participer notamment aux projets culturels et pédagogiques de cette dernière.

Dans ce cadre, la CCFC a sollicité la Collectivité de Corse et la Cité Scolaire du Fium'Orbu aux fins d'obtenir leur accord sur le raccordement du compteur de chantier de cette opération au transformateur de la cité scolaire du Fium'Orbu.

En effet, dans l'attente du raccordement définitif de la future structure (en cours) et afin de ne pas retarder les travaux, une solution technique a été élaborée avec les acteurs de l'opération :

Elle consisterait en un raccordement du compteur de chantier de la CCFC au transformateur appartenant à la Cité Scolaire du Fium'Orbu par le moyen d'un sous-compteur.

Cela permettrait d'alimenter le chantier en électricité dans l'immédiat, la consommation liée au chantier sera entièrement prise en charge par la CCFC.

Les éléments techniques ont été vérifiés par le bureau d'études en charge de l'opération, toutes les garanties relatives à la puissance et à la sécurité de cette solution technique ont été apportées.

La Collectivité de Corse et la Cheffe d'établissement de la cité scolaire ont donné leur accord quant à cette solution technique pour la durée du chantier (22 mois).

Il convient dès lors d'acter cette solution par le biais d'une convention tripartite (ci-annexée) entre la CCFC, la Collectivité de Corse et la Cité Scolaire.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix.

Le conseil communautaire,

-VU les délibérations du Conseil Communautaire de la CCFC n°3722, 1623 et 4523 en date respectivement du 26/09/2022, 21/03/2023 et 30/06/2023, attribuant les marchés publics de travaux de la construction d'une Ecole des arts à proximité de la Cité scolaire du Fium'Orbu,

-CONSIDERANT qu'un raccordement du compteur de chantier de la CCFC au transformateur appartenant à la Cité Scolaire du Fium'Orbu permettrait de respecter le calendrier des travaux de l'opération de construction de l'Ecole des arts dans l'attente du raccordement définitif de la structure ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré,

-**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Président,

-**AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite entre la CCFC, la Collectivité de Corse et Cité Scolaire du Fium'Orbu actant le raccordement provisoire du compteur de chantier de la construction de l'Ecole des arts au transformateur de la cité scolaire.

-**AUTORISE** le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président